

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Direction du pilotage des instances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260928-2026-257C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 8 octobre 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 28 septembre 2026

80 élus présents (103 en exercice, 16 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DE L'ILL : DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE DES
REPRÉSENTANTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU COMITÉ
SYNDICAL (2026/257C/5.3.3)**

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre en application de la loi MAPTAM de 2014. En février 2018, le Conseil d'Agglomération a décidé de transférer cette compétence au Syndicat Mixte de l'Ill en y adhérant pour l'ensemble du périmètre concerné.

Ce syndicat intervient à l'échelle du bassin versant de l'Ill dans le Haut-Rhin afin de prévenir les inondations, gérer les cours d'eau et assurer une gestion durable de la ressource en eau. Il exerce des missions liées à l'aménagement des bassins, à l'entretien des cours d'eau, à la défense contre les inondations et à la protection des milieux aquatiques, ainsi que des actions complémentaires comme la gestion des eaux pluviales, la lutte contre l'érosion, la protection des ressources en eau, la gestion des ouvrages hydrauliques, la surveillance des milieux aquatiques et l'animation des politiques de l'eau.

Ses statuts, approuvés en janvier 2026, fixent une représentation basée sur la population pour les EPCI (un délégué par tranche de 5 000 habitants), sur le principe d'un délégué par commune pour les compétences hors GEMAPI et d'un délégué par canton pour la Collectivité européenne d'Alsace. Chaque délégué dispose d'une voix et ne peut représenter plusieurs membres.

Le comité syndical compte 82 membres et 141 représentants répartis entre les EPCI (dont Mulhouse Alsace Agglomération est majoritaire avec 32 représentants), les communes (dont 9 sur le territoire de m2A) et la Collectivité européenne d'Alsace.

Lors du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026 (délibération 2026/43C), les élus communautaires ont procédé à la désignation des 64 représentants de m2A (32 titulaires et 32 suppléants). En séance du 22 juin 2026 (délibération 2026/170C), M. Olivier BARYS a été désigné pour remplacer M. Alain SCHIRCK, or M. Olivier BARYS siégeait déjà au sein de ce syndicat au titre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Conformément aux règles de représentation au sein d'un même syndicat, un élu ne peut occuper qu'un seul siège et ce au titre d'un seul mandat. Dès lors, il convient de désigner un autre élu titulaire.

Par ailleurs, suite à la démission de Mme Sarah ZEHRI du Conseil municipal de Mulhouse, elle a perdu sa qualité de conseillère communautaire. Dès lors, il convient de la remplacer au sein de la liste des suppléants.

Il est ainsi proposé de désigner, en substitution, les représentants suivants :

- Mme Caroline BRENDEL en qualité de titulaire,
- M. Jean-Marc AMATRUDA en qualité de suppléant.

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL	32 titulaires	Francine AGUDO-PEREZ Olivier BARYS Arnaud BUCHER Philippe D'ORELLI Francis DUSSOURD Malvine FREY Nathalie FREY Anne GERHART-GROH Bertrand GRIESSMANN Frédéric GUTHMANN Dominique HABIG Jean-Paul JULIEN Hajar KADIRI Philippe LALLEMANT Anne LAUMOND Estelle LAVOUÉ Jérôme LINHER Pierre LOGEL Danièle MIMAUD Peggy MIQUÉE Mathieu NICO Loïc RICHARD Fabien RICHART Alessandro RIGONI Jean-Claude SCHILLING Alain SCHIRCK Olivier BARYS Caroline BRENDEL Corine SIMON Christophe STEGER Marie-Madeleine STIMPL Antoine VIOLA Christine WOLF Hubert ZUMBIHL
--	---------------	--

	32 suppléants	Thibaut BENABID Benoit BUFFET Angélique DELAPORTE Philippe DUVERNOIS Olivier ERHARD Christian FAWER Boubaker FETTIS Delphine GHELLI Francis GIRARD Francis GRIENENBERGER Philippe GRUN Patrick HELL Antoine HOMÉ Marie HOTTINGER Anne-Sophie LANDIÉ Mélanie MARCHANT Frédéric MARQUET Paulette MONGIN Maxe PASQUIERS Pierre PINTO Michel RIES Patrick RIETZ Christelle RITZ Maïté RUGIERO Brigitte Birçik SACARD Annouar SASSI Christine STUDER Dominique SCHREIBER Serge SCHUELLER Fatou SISSOKO Thiébaut WEBER Sarah ZEHRI Jean-Marc AMATRUDA
--	---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve la désignation, au Comité syndical du syndicat mixte de l'Il de :

- Mme Caroline BRENDEL en qualité de titulaire,
- M. Jean-Marc AMATRUDA en qualité de suppléant.

Ne prend pas part au vote (1) : Jean-Marc AMATRUDA.

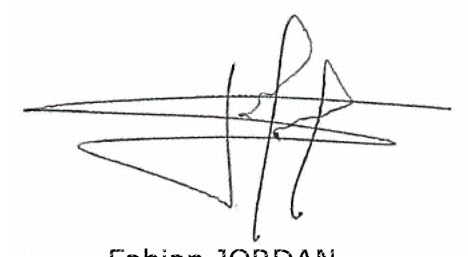
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'JL' followed by 'Schildknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'FJ' followed by 'Jordan'.

Fabian JORDAN